



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 octobre 2017 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. David Lavergnat

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget pour 2018
5. Projets de résolutions :
 - 5.1 Délibération R16 : Préavis communal relatif à la révision du Plan directeur des chemins de randonnée pédestre :
 - Informations de la Mairie
 - Vote éventuel de la résolution ou renvoi en commission d'urbanisme
 - 5.2 Résolution R17 : Opposition de la commune à la décision de l'Association des communes genevoises (ACG) concernant la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône :
 - Information de la Mairie
 - Vote de la résolution
6. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. David Lavergnat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1) Troinex remporte le 1^{er} prix au concours des communes fleuries

M. le Maire a le plaisir d'informer le Conseil que le service de la voirie et des espaces verts a remporté le 1er prix au concours des communes fleuries, dans la catégorie des communes de 2000 à 3000 habitants.

Ce concours, organisé par la Société Genevoise d'Horticulture, existe depuis 1970 et est ouvert aux 44 communes genevoises (la Ville de Genève est « hors catégorie »).

Ce prix est particulièrement mérité et récompense les magnifiques massifs et décorations florales réalisées par les jardiniers communaux à l'occasion du bicentenaire, sur le thème du « bleu et blanc ». La Mairie adresse ses vives félicitations à M. Laurent Charrière et à ses collègues du service de la voirie pour les belles plantations qui embellissent notre commune.

A M. Botbol, qui demande sous quelle forme se présente ce 1^{er} prix, M. Niederhauser répond qu'il s'agit d'un certificat, avant tout symbolique, et d'un bouquet de fleurs !

M. Calame adresse ses félicitations pour ce prix. Néanmoins, il voudrait faire remonter une information d'habitants qui trouvent dommage d'avoir si peu de plantes vivaces. En effet, des plantes encore fleuries sont changées régulièrement dans l'année et sont jetées, ce qui choque certains habitants.

M. Lavorel explique que pour que la commune soit colorée et fleurie, il est nécessaire de procéder ainsi, sinon il n'y aurait que des massifs verts, avec une floraison par année. Les habitants se plaindraient ensuite du manque de gaieté. M. le Maire relève par ailleurs qu'une grande partie des fleurs proviennent des serres du service des espaces verts.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

2) 50 ans de l'école de Troinex

Mme B. Hirsch rappelle qu'en cette année du bicentenaire, la commune va fêter un autre anniversaire le samedi 4 novembre prochain : les 50 ans de l'école primaire.

C'est en effet en 1967 que le bâtiment scolaire actuel était inauguré ; il s'agissait de la 3^e école de la commune, la première se trouvant dans le bâtiment de la mairie actuelle et la deuxième, construite en 1902, se trouvant à l'emplacement de l'école actuelle. En 1995, l'école était agrandie avec la réalisation des 4 classes de l'école enfantine afin de répondre à l'augmentation d'élèves consécutive à la construction des immeubles du chemin Dottrens. Et aujourd'hui, la commune continuant à se développer, les autorités étudient la construction de nouvelles classes (probablement un demi-groupe scolaire) à proximité de l'école actuelle.

La Mairie invite donc tous les membres du Conseil à participer à cette fête dont le programme a été préparé conjointement par l'école et le comité du bicentenaire, et à laquelle les élèves participeront activement par des chants et une exposition. La Conseillère d'Etat en charge du DIP, Mme Anne Emery-Torracinta, sera également présente à la partie officielle.

3) Exposition des maquettes du concours du vitrail

Toujours dans le cadre des manifestations du bicentenaire, une exposition des projets des artistes qui ont

participé au concours du vitrail, remporté par Mme Françoise Bolli et M. Sébastien Kummer, aura lieu du 10 au 19 novembre prochains à la Ferme Rosset.

Lors de ce concours, les candidats avaient présentés leurs projets sous forme de maquettes et ce sont ces maquettes qui seront exposées durant une dizaine de jours.

Le vernissage de cette exposition aura lieu le vendredi 10 novembre dès 18h30 et la plupart des artistes seront présents. La Mairie remercie Mme Karen Reymond-Dorsay, présidente du jury du concours, pour l'organisation de cette exposition.

Mme Reymond-Dorsay précise que l'exposition s'étendra sur deux week-ends : celui du 11 et 12 novembre et celui 17 et 18 novembre, mais qu'elle ne sera pas ouverte durant la semaine.

4. Présentation du projet de budget pour 2018

La Présidente cède la parole à M. Truan, adjoint, pour une présentation du projet de budget 2018. Après avoir rappelé qu'il s'agit du premier budget élaboré selon les normes du nouveau modèle de compte (MCH2), M. Truan donne lecture d'une partie de la présentation du budget 2018 que les conseillers municipaux ont reçue et qui est jointe à ce procès-verbal.

M. l'Adjoint conclut en rappelant que ce budget sera examiné par la commission des finances le mercredi 1^{er} novembre prochain à 18h30.

5. Projets de résolutions

5.1. Résolution R16 : Préavis communal relatif à la révision du Plan directeur des chemins de randonnée pédestre :

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont tous reçu le projet de résolution et un exposé des motifs accompagné du plan qui doit être préavisé (voir annexe 2). Notre commune n'est concernée que par une petite modification, positive, qui est représentée par des croix sur le plan. Pour indiquer ce changement sur le terrain, les petits panneaux jaunes « chemin pédestre » seront changés.

M. Niederhauser ajoute que l'enquête publique qui a eu lieu durant les mois de juin et juillet n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des habitants de la commune.

La Présidente donne lecture de la résolution R16 :

vu l'article 9, al. 1, de la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998, entrée en vigueur le 6 février 1999,

vu l'enquête publique qui a eu lieu du 14 juin au 13 juillet 2017 concernant la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres, selon le plan no 2016-01 du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),

vu le courrier du DETA du 13 septembre 2017 et le plan daté du 25 août 2017, qui tient compte des observations reçues durant l'enquête publique,

sur proposition de la Mairie,

Le Conseil municipal D E C I D E

De préviser favorablement le nouveau Plan directeur des chemins de randonnée pédestre no 2016-01 du 25 août 2017.

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la résolution R16 est approuvée à l'unanimité.**

5.2 Résolution R17 : Opposition de la commune à la décision de l'Association des communes genevoises (ACG) concernant la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget

d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

La Présidente cède la parole à Mme B. Hirsch, adjointe, se réfère à l'argumentaire joint au projet de résolution (voir annexe 3) et explique que la Mairie propose au Conseil municipal de s'opposer à ce que le Fonds intercommunal (ci-après : FI) verse de l'argent pour ce projet. Il s'agit d'un projet de construction d'une passerelle au-dessus du Rhône visant à relier les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier). Il est financé en partie par les communes de Vernier et d'Onex et par les SIG.

Cette passerelle a obtenu une subvention du canton dans le cadre du financement de certaines infrastructures de transport du projet d'agglomération de deuxième génération (PA 2). En décembre 2016 et janvier 2017, les communes de Vernier et Onex demandaient un financement par le FI à hauteur de CHF 1'650'000.-. Le conseil du FI va préavis favorablement cette proposition, qui sera par contre refusée à l'unanimité par le comité de l'ACG. Les deux communes ont renouvelé leur demande en baissant la proposition de subvention à CHF 330'000.-. Nonobstant le préavis à nouveau négatif du comité de l'ACG, le conseil du FI a décidé d'entrer en matière sur cette demande.

La raison principale du préavis négatif du comité de l'ACG est que cela créerait un précédent, car jusque-là, le FI n'a jamais financé d'infrastructure de transport. En effet, les subventionnements du FI sont affectés en priorité au sport, à la culture et à la petite enfance. La seule question débattue lors de l'assemblée générale de l'ACG était de savoir si cette passerelle constituait une infrastructure de transport ou de loisirs. Les requérants ont soutenu qu'il s'agissait d'une infrastructure de loisirs, raison pour laquelle cette dernière devrait bénéficier d'une subvention de la part du FI. Le vote final a été très serré (72 contre 68), avec des changements de position de communes ayant voté différemment lors du vote du comité de l'ACG.

Les exécutifs qui s'étaient opposés à ce subventionnement ont choisi de présenter cette résolution à leurs conseils municipaux, principalement parce qu'il n'y a pas eu de débat de fond sur la question de savoir si le FI doit financer de telles infrastructures. Un tel débat aura un impact sur les projets à venir, comme par exemple les voies vertes ou la passerelle piétonne du Mont-Blanc. Selon la commune de Troinex, si cette passerelle n'est pas une infrastructure de transport, il n'est pas possible d'obtenir le subventionnement du fonds d'agglomération pour les infrastructures de transports. L'exécutif invite donc les conseillers municipaux à voter cette résolution.

Mme B. Hirsch précise à la Présidente et à M. Duquesne qu'il s'agit d'un vote normal, sans majorité qualifiée.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme V. Hirsch ne conçoit pas que cette passerelle puisse bénéficier à la fois de la subvention du projet d'agglomération et de celle du FI, en faisant tantôt valoir une infrastructure de transport, tantôt une infrastructure de loisirs. Un débat de fond doit avoir lieu au sein de l'ACG afin de définir une ligne de conduite pour tous les projets de ce type. Mme V. Hirsch votera donc cette résolution.

M. Calame s'insurge contre le fait de dire que se déplacer à vélo ou à pied ne peut être que du loisir. C'est un moyen de transport comme un autre, utilisé par de nombreuses personnes. Il n'est pas exclu que certaines infrastructures puissent avoir « deux casquettes ». M. Calame voudrait savoir ce qu'il adviendra de ce dossier si les communes s'opposent à ce financement et si un agenda a été prévu. Si le refus entraîne une perte du financement pour la mobilité douce, il votera contre cette résolution. En revanche, si un agenda existe pour traiter du débat de fond, il suivra la proposition de l'exécutif.

M. le Maire ne peut donner de date précise. Cela dit, un débat de fond aura forcément lieu, car des questions doivent être éclaircies par l'ACG. Si ce subventionnement est accepté, cela risque justement d'empêcher le débat, car tout le monde saura que cela aura créé un précédent.

M. Duquesne annonce qu'il suivra les recommandations de l'exécutif et votera la résolution. Il attire l'attention sur le fait qu'une passerelle de ce type existe déjà entre la rive gauche et la rive droite du Rhône. Il n'y a donc pas d'urgence.

M. le Maire ajoute que ce projet de passerelle suivra son cours, avec ou sans les CHF 330'000.-. Il s'agit surtout d'un débat de principe.

Mme Tomassi soutient l'exécutif et se prononcera en faveur de cette résolution.

Mme Latour constate une incohérence : la commune a voté à l'unanimité le financement, à hauteur de CHF 2'200'000.-, des liaisons routières L1 et L2 qui sont normalement à la charge du canton. Ici, il est

également dit que le FI ne devrait pas payer ce type d'infrastructure, mais cette fois la commune s'oppose au financement.

M. le Maire rappelle que la question a été posée de savoir si le FI pouvait financer L1 et L2. La réponse a été clairement négative, car c'est une infrastructure routière. C'est pour cela que c'est la commune de Troinex qui paie les CHF 2'200'000.- et non le FI.

Mme Latour ne trouve malgré tout pas normal qu'une commune finance une infrastructure cantonale et considère qu'il y a une incohérence dans la position de Troinex sur ces deux dossiers.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la résolution :

Considérant :

- *Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;*
- *Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;*
- *La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projets d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;*

vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône, conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal de Troinex

DECIDE

De s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la résolution R17 est approuvée par 14 voix pour et une abstention (V).**

6. Propositions individuelles et questions

Déchets au chemin Dottrens : M. Duquesne fait remarquer qu'à l'angle du chemin Dottrens, des dépôts sauvages se trouvent régulièrement à côté des poubelles neuves. D'autres dépôts sont aussi souvent entassés à la hauteur de l'immeuble surnommé « Alcatraz ». Le même constat se répète régulièrement et M. Duquesne souhaiterait savoir si des mesures ont été prises avec les concierges et la fondation propriétaire de l'immeuble. Toujours au chemin Dottrens 61 et 63, des bâches qui devaient être enlevées et remplacées par un aménagement définitif plus esthétique sont toujours en place. M. Duquesne voudrait connaître l'état de la situation.

M. le Maire indique qu'en ce qui concerne les déchets et les dépôts sauvages, il a été demandé au concierge d'être attentif et d'informer les locataires. Ce qui est étonnant, c'est que les habitants de l'immeuble sont essentiellement des Troinésiens qui connaissent bien la commune. Ces incivilités sont difficiles à gérer. Concernant les déchets à la hauteur de l'immeuble « Alcatraz » et la question des bâches, la Mairie se renseignera auprès de la régie en charge de cet immeuble.

Déchetterie communale : Mme Latour est passée devant la déchetterie dimanche dernier. Elle a pu constater que plusieurs voitures étaient garées devant, avec des personnes qui déchargeaient leurs déchets en enjambant la barrière. Peut-être faudrait-il rehausser ces barrières ou ouvrir la déchetterie le dimanche, car le système actuel ne semble pas fonctionner correctement.

Projet L1 et L2 : Mme Latour a appris dans la presse que le biotope de la Bistoquette avait été créé en compensation de l'autoroute de contournement. A présent, il est question de réaliser un projet qui supprimerait ce biotope, sans mesure de compensation. Mme Latour se sent flouée d'avoir voté sur ce

sujet alors que le Conseil municipal n'avait pas toutes les informations en main. Finalement, Troinex investit CHF 2'200'000.- alors que ses finances sont difficiles, pour se retrouver avec 20'000 voitures en plus par année et cela en supprimant un biotope.

M. Lavorel rappelle que l'étude réalisée à ce jour sur L1 et L2 est une étude de faisabilité et d'altimétrie. Si ce projet est accepté par le Grand Conseil, de nombreuses questions devront être étudiées, notamment celle du biotope, et il n'est pas impossible qu'une compensation soit prévue. Le débat n'a pas encore eu lieu, mais la probabilité que la Bistoquette disparaisse semble très faible. M. le Maire réfute donc l'affirmation que des informations n'auraient pas été données lors du vote de ce financement.

Mme Bernardet souligne que Troinex a voté sur un projet qui concerne son territoire en particulier et non sur celui de Plan-les-Ouates. Cette dernière va certainement faire le nécessaire pour préserver son biotope.

Nouvelle agence postale : M. Jordi a compris que les courriers recommandés et les colis contre remboursement devront à l'avenir être retirés à la poste de Veyrier. Il trouve cela regrettable, car l'accès à cette poste est difficile pour les personnes qui n'ont pas de véhicule. Il serait plus logique de retirer ces courriers et colis à Carouge, où il est possible de se rendre en transports publics.

M. le Maire n'est pas certain que les courriers recommandés doivent être récupérés à Veyrier. Néanmoins, il enjoint M. Jordi à venir à la séance d'information le 19 octobre pour faire part de ses commentaires à la poste.

Salle Dusonchet : M. Jordi a pu voir sur le site de la commune que cette salle ne peut plus être louée, car elle est utilisée pour l'école de Troinex. Il se demande pourquoi cette salle ne peut pas être utilisée le soir pour différentes séances de clubs.

M. le Maire répond que cette salle a malheureusement été « réquisitionnée » par l'école comme salle d'appui. Vu son aménagement actuel et le mobilier qui s'y trouve, elle ne peut être prêtée que pour des petites réunions. La commune est consciente de la perte que cela représente et envisage de reprendre le local de la poste, lorsque celle-ci aura fermé, pour l'utiliser provisoirement comme salle de réunion.

Grilles d'écoulement sur les routes : M. Jordi informe que la plupart des gens ne savent pas que l'eau qui s'écoule dans ces grilles se jette directement dans la Drize et y jettent parfois n'importe quoi. Une association a mis en place un système de pastille d'information à placer à côté des grilles. Ne faudrait-il pas généraliser cette pratique et poser ces pastilles sur toutes les grilles ?

M. le Maire répond qu'il connaît ce système et qu'il est prévu d'installer ces pastilles, petit à petit, à côté de toutes les grilles. Il faut cependant savoir qu'il y a un grand nombre de grilles d'écoulement dans la commune et que cela prendra un peu de temps.

Restaurant La Chaumière : Mme Latour a lu que le restaurant La Chaumière a obtenu une étoile au Guide Michelin. Elle félicite la Mairie de Troinex d'avoir choisi un cuisinier de cette qualité.

M. Calame voudrait à ce sujet savoir où en sont les discussions avec M. Labrosse sur la rénovation du restaurant ainsi que les problèmes de ventilation.

M. le Maire explique que M. Labrosse a perdu du temps avec un architecte qui lui a présenté un projet dont le coût était beaucoup trop élevé (un million). Il reviendra prochainement avec des propositions.

Concernant la ventilation, M. Niederhauser répond qu'il n'y a pour l'instant pas de solution ; une pré-étude a été faite, mais aucune décision n'a été prise. Le problème sera cependant repris lorsque le projet de travaux de rénovation souhaités par M. Labrosse sera étudié.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h05.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Présentation du projet de Budget 2018

Conseil municipal du 16 octobre 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous présenter ci-après les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2018, selon le nouveau modèle comptable (MCH2).

Avec l'application des nouvelles normes comptables MCH2, les comptes et les budgets seront votés en présentant, au minimum, des rubriques regroupées à 2 positions de fonction et 2 positions de nature (2F/2N). Dès lors, seuls les éventuels dépassements des lignes budgétaires condensées 2F/2N seront soumis au vote.

C'est pourquoi, nous vous présentons cette année un projet de budget plus condensé, avec des regroupements respectant la présentation minimum. Nous avons, toutefois, choisi de mentionner le détail à 3 positions de natures pour améliorer votre compréhension de la composition des rubriques. Les comparatifs des comptes 2016 et du budget 2017 ont été adaptés au nouveau plan comptable.

Les projets de budgets complets et détaillés par fonction, ainsi que les explications relatives au nouveau plan comptable, seront présentés et étudiés en commission des finances.

Les principaux changements liés à MCH2 concernent essentiellement la présentation des comptes annuels 2018 et ils vous seront expliqués ultérieurement.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Avec des recettes fiscales en forte baisse (voir explications en page 2), l'équilibre budgétaire n'aurait pas dû être chose facile, mais grâce aux nouvelles normes comptables MCH2 qui nous obligent à dissoudre une partie des provisions fiscales, nous allons pouvoir présenter un budget équilibré. Il faudra toutefois garder à l'esprit que nous ne pourrons plus bénéficier de ce changement technique en 2019.

Le projet de budget de fonctionnement 2018 se présente comme suit :

| | Projet Budget 2018 | <i>Budget 2017</i> | <i>Ecart 2017-2018</i> | <i>Comptes 2016</i> |
|-----------------|---------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Revenus | 8'156'205 | 10'472'205 | -2'316'000 | 8'295'105 |
| Charges | -8'139'546 | -10'451'039 | -2'311'493 | -8'189'507 |
| <i>Résultat</i> | <i>16'659</i> | <i>21'166</i> | <i>-4'507</i> | <i>105'598</i> |

Les écarts importants de budget 2017 versus 2018 s'expliquent essentiellement par le gain exceptionnel en 2017 estimé à CHF 1'700'000.- sur la vente des appartements en PPE des Saussac (96.44), ainsi que par la baisse des revenus fiscaux en 2018.

Concernant les charges, nous vous rappelons qu'en 2017 elles étaient exceptionnellement plus importantes pour les raisons suivantes : coût des manifestations du bicentenaire, comptabilisation d'amortissements complémentaires et augmentation des provisions fiscales.

91 Impôts communaux

L'estimation des recettes et des charges fiscales pour 2018 est la suivante :

| | Projet Budget 2018 | Budget 2017 | Ecart 2017-2018 | Comptes 2016 |
|----------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF |
| 91.40 Recettes fiscales | 5'626'000 | 6'320'000 | -694'000 | 6'348'857 |
| 400 Pers. physiques | 5'305'000 | 5'905'000 | -600'000 | 5'850'710 |
| 401 Pers. morales | 321'000 | 415'000 | -94'000 | 486'906 |
| 91.31 Provisions fiscales | -810'000 | 200'000 | -1'010'000 | -129'411 |
| 91.36 Charges fiscales | 250'000 | 250'000 | - | 181'295 |

91.40 Recettes fiscales

La diminution, par rapport à 2017, des recettes fiscales estimées par le département des finances (DF) pour 2018 s'explique essentiellement par des perspectives de croissance pessimistes, ainsi que par la baisse de notre taux de part privilégiée qui passera probablement à 53% en 2018 (contre 58% en 2017). Les estimations des recettes 2017 ont également été revues à la baisse et seront probablement inférieures aux montants inscrits dans le budget 2017. Les estimations du DF ne tiennent pas compte de l'augmentation du nombre de contribuables sur notre commune. Malgré la difficulté de chiffrer cet impact à ce jour et tout en restant prudents, nous avons majoré de CHF 70'000 les recettes fiscales estimées.

Pour mémoire, la part privilégiée indique la part d'impôts revenant à la commune de domicile - le solde étant attribué à la commune de travail - et dépend de notre indice général de capacité financière, soit la moyenne des indices de capacité financière annuels de 2014 à 2016. Depuis 2016, notre capacité financière continue d'augmenter en raison de l'augmentation de notre capacité financière, avec pour effet une diminution de notre part privilégiée (et donc une part moins importante d'impôts pour notre commune).

Vous trouverez dans les documents annexés au budget un tableau présentant de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques pour 2018, ainsi que leur évolution depuis 2013.

Part aux recettes du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales

Pour rappel, ce fonds est alimenté par 20% des impôts encaissés sur les entreprises genevoises et est redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune. Notre part est estimée à CHF 286'000 pour 2018 (2017 : CHF 340'000).

91.31 Provisions fiscales et pertes sur créances

Les nouvelles normes 2018 dans le cadre de l'application du MCH2 imposent un taux de couverture maximum de 30% des créances et de 12% de l'estimation des recettes fiscales. Jusqu'à présent, nous avons plutôt privilégié la prudence en provisionnant entre 50 ou 70% des créances, selon le degré d'ancienneté de ces dernières et 15% du montant estimé des recettes fiscales. C'est pourquoi, nous devons dissoudre une partie de ces provisions en 2018 afin de respecter les nouvelles normes.

91.36 Charges fiscales

Les charges fiscales sont composées des frais de perceptions, soit une commission de 3% sur les encaissements prélevée par le département des finances. Une provision de 3% du montant des reliquats au bilan est également incluse dans cette dépense.

93 Péréquation financière intercommunale (PFI)

93.36 Contribution à la péréquation financière (PFI)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale en 2010, les contributions versées par les communes les plus « riches » et les contributions reçues par les communes les plus « pauvres » sont fixées selon les critères définis par cette loi et sont calculées par le département des finances sur la base des comptes communaux bouclés deux ans plus tôt, soit les comptes de l'année 2016 pour le budget 2018.

Pour rappel, la PFI poursuit les 3 buts suivants :

1. Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
2. Encourager le développement de l'intercommunalité en alimentant un fonds destiné à financer les projets à caractère intercommunal
3. Encourager les projets dans le domaine de la petite enfance (crèches en particulier)

Le 31 mai 2017 le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification de la loi impliquant une augmentation de la compensation en faveur de la ville de Genève, en tant que « ville-centre » qui passe de 1% à 1.5% de la masse fiscale soumise à la péréquation. Le projet de loi a été accepté par le Grand Conseil le 22 septembre dernier. L'impact de cette modification est peu significatif pour Troinex en 2018 (+ CHF 5'161 par rapport aux anciens paramètres).

En 2018, nous devons verser un montant de CHF 272'321 (2017 : CHF 316'171).

Autres dépenses et revenus de fonctionnement

Nous vous donnons ci-après quelques explications ou informations concernant certains éléments du budget en mentionnant la référence de la rubrique concernée. *Une contre référence avec le numéro de page de ce présent rapport est indiquée dans les remarques sur le budget 2018.*

01 Conseil municipal et Exécutif

01.31 Charges de biens et services

L'augmentation de ce poste s'explique, d'une part, par le reclassement « MCH2 » de certaines dépenses, notamment les honoraires de révisions des comptes budgétés pour un montant de CHF 14'000 en 2018 (auparavant enregistrés sous la fonction « 02 services généraux ») et, d'autre part, par le projet de voyage de mi législature du Conseil Municipal.

02 Services généraux

02.30 Traitements du personnel

La diminution de cette rubrique provient essentiellement du reclassement des frais de téléphones, déplacements et de représentation dans le compte « 02.317 » ainsi que du versement en 2017 de primes pour années de services.

02.313 Prestations de services et honoraires

Ce poste a diminué suite au reclassement des honoraires pour la révision des comptes dans la fonction « Conseil municipal », ainsi qu'à celui des honoraires pour la gestion du site internet reclassés sous la fonction « 33 Média ».

De plus, en 2017 des honoraires pour un mandat ponctuel relatif au renouvellement de nos contrats d'assurances avaient été budgétés pour un montant de CHF 16'500.

21 Scolarité obligatoire

21.330 Amortissements du patrimoine administratif

En vue des futurs projets d'agrandissement de l'école, nous prévoyons de comptabiliser un amortissement complémentaire en 2017 pour le solde des travaux de construction de l'école enfantine (1993). Cet amortissement fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal et permettra de réduire les charges d'amortissements de CHF 108'294 en 2018.

32 Culture, autres

32.313 Prestation de services et honoraires

Les charges 2017 étaient exceptionnellement plus élevées en raison des manifestations organisées pour le bicentenaire de la commune.

33 Média

Cette nouvelle fonction regroupe les frais liés à l'édition et l'impression du journal communal, à la gestion du site internet de la commune ainsi qu'à l'exploitation de l'antenne collective. Le budget 2017 regroupe également les amortissements des coûts d'édition du livre « Histoire de Troinex II » (33.33 et 33.38).

34 Sports, Espaces verts et Loisirs

34.314 Travaux d'entretien

En 2017 un budget plus important avait été prévu pour l'entretien des parcs, notamment en vue de l'aménagement du Parc Malbine et de la parcelle du chemin des Bis-de-Troinex récemment acquise par la commune.

34.33/34.38 Amortissements et amortissements supplémentaires

Des amortissements complémentaires de la valeur résiduelle des travaux de réfection des courts de tennis ainsi que de l'aménagement du local des jeunes figuraient au budget 2017. Nous prévoyons en outre d'amortir en 2017 le solde des travaux d'aménagement du parc de la Mairie (2003), puisque ce dernier a été ré-aménagé en partie avec le Parc Malbine. La délibération de cet amortissement supplémentaire sera soumise au vote du CM lors de la prochaine séance.

54 Famille et Jeunesse

54.363 Subventions à des collectivités et à des tiers

Crèche la Cigogne

Le prix de la place budgété pour 2018 a augmenté d'environ CHF 2'000.-, soit une augmentation du budget de CHF 36'300.-. Pour rappel, nous prévoyons un budget pour 12 places réservées aux familles domiciliées à Troinex. En 2016, l'occupation effective était de 8,18 places.

Garderie Gaspard & Trottinette

Malgré l'augmentation de la capacité d'accueil, le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée 2017 n'a pas connu une hausse significative et nous devons prévoir d'augmenter notre participation aux frais de fonctionnement de la garderie d'environ CHF 9'500.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

57.36 Charges de transfert

Les principaux changements sont essentiellement dus aux transferts de compétences canton/commune avec des compensations via le fonds de régulation, soit un transfert de la nature 361 à la nature 362.

Pour rappel, le fonds de régulation est un système de compensation financière qui permet d'assurer la neutralité financière des transferts de tâches entre les communes et le canton, selon la loi-cadre adoptée en 2015.

Cette régulation se fait grâce à des contributions à recevoir ou à verser (au canton) qui permettent de compenser l'augmentation de coûts générée par une nouvelle tâche par une recette équivalente, ou au contraire de compenser la disparition d'une charge par une dépense équivalente.

En 2017, le premier train de transfert de compétences comprenait les tâches suivantes :

- Fin de la participation cantonale de 10% aux frais de fonctionnement du GIAP => *contribution de CHF 26'905 en notre faveur (21.462)*
- Fin de la participation des communes à hauteur du 50% des remises de paiement des cotisations AVS et fin de la participation communale aux frais des locaux IMAD (Institut maintien soins à domicile => *contribution à verser au canton en 2017 de CHF 6'067 (57.362)*

Dès 2018, les frais de locaux du CAS de Carouge seront assumés entièrement par le canton et nous devons verser une contribution au Canton de CHF 14'866 via le fonds de régulation.

Notre contribution 2018 au fonds de régulation se monte ainsi au total à CHF 20'933 (rubrique 57.362) et la compensation du canton en notre faveur est de CHF 26'905 (21.462).

59.36 Aide humanitaire à l'étranger

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'atteindre l'objectif d'allouer au moins le 0.7% des dépenses de fonctionnement à la solidarité internationale. En 2018, nous n'avons pas augmenté le budget pour l'aide humanitaire mais, compte tenu de la diminution globale de nos dépenses, nous devrions atteindre cet objectif.

61 Circulation routière

61.309 Autres charges de personnel

Le responsable du service de la voirie et des espaces verts va commencer une formation en vue de l'obtention du brevet de « chef de projet nature et environnement ». La formation durera 15 mois.

61.33/38 Amortissements du patrimoine administratif

Les frais d'étude de l'aménagement de la route de Moillebin se montant à CHF 184'800 seront amortis en totalité en 2017, suite à l'abandon du projet initial. Ainsi, grâce aux amortissements complémentaires budgétés en 2017, nous enregistrons une baisse importante des charges d'amortissements en 2018.

73 Gestion des déchets

73.313 Prestations de services et honoraires

Nous sommes actuellement en processus de demande d'appels d'offres pour le renouvellement du contrat pour la levée des déchets et nous n'avons pas encore d'informations sur l'impact éventuel de ce changement sur nos charges 2018.

96 Administration de la fortune et de la dette

96.343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier

Globalement, les frais d'entretien des immeubles locatifs ont diminué car peu de gros travaux sont envisagés en 2018. Les frais de transformations de l'épicerie, de l'ancien local de la poste ou encore des rénovations complètes d'appartements feront, le cas échéant, l'objet d'un vote de crédit d'investissement et/ou seront prélevés sur les comptes de réserve des immeubles.

96.344 Dépréciations, immobilisations PF

Les amortissements des frais de transformation de la Chaumière ne sont plus nécessaires, car tous les biens du patrimoine financier vont être réévalués au bilan au 1^{er} janvier 2018 selon leur valeur de remplacement et ne feront l'objet d'une dépréciation que si cette valeur est inférieure à la valeur figurant au bilan.

96.443 Produits des biens-fonds, patrimoine financier

L'augmentation des revenus des immeubles locatifs provient essentiellement des revenus locatifs des deux nouveaux immeubles des Saussac, estimés à CHF 582'000 pour une année entière (Budget 2017 : CHF 531'000).

PLAN DES INVESTISSEMENTS

En 2018, nous prévoyons des investissements du patrimoine administratif pour un total de **CHF 823'300**. Ils sont essentiellement liés aux projets suivants :

54.50 Suite de l'étude du projet de construction d'une crèche et d'un nouveau club-house

79.52 Mise à jour et finalisation du Plan Directeur communal et suite de l'étude concernant l'aménagement du centre du village et l'agrandissement futur de l'école

02.56 Contribution 2018 au Fond Intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Ce fonds a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. La contribution annuelle au FIDU a été fixée à CHF 25 millions, dont CHF 2 millions sont pris en charge par le canton. La part de chaque commune est calculée en fonction de la valeur de production du centime.

*La contribution pour notre commune, inscrite dans le plan des investissements 2018, se monte à **CHF 123'300** (2017 : 147'400) et nécessite une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement. Ce montant sera amorti sur 30 ans dès 2019.*

Pour rappel, le plan des investissements recense uniquement les intentions de dépenses d'investissements à venir ; pour chaque nouveau projet, l'ouverture d'un crédit d'investissement doit faire l'objet d'une délibération votée par le Conseil municipal.

Nous rappelons également que les investissements du patrimoine financier (PF) ne figurent pas dans le plan d'investissements, car ils sont comptabilisés directement au bilan.

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2018-2021 » est joint aux documents du budget.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements seront examinés par la commission des finances le **mercredi 1^{er} novembre prochain à 18h30**.

Troinex, le 16 octobre 2017

La Mairie

Projet de résolution R16 concernant la révision partielle du plan directeur de chemins de randonnée pédestre

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 9, al. 1, de la Loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) procède périodiquement à une mise à jour du plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

Entre 2012 et 2016, le DETA a examiné l'état du réseau existant et a estimé qu'une révision partielle du plan adopté en 2002 était suffisante. Cette révision va permettre de mettre à jour le réseau en fonction de l'évolution des voies de communication et de l'urbanisation dans les différents secteurs du canton.

Le projet de plan révisé a été mis à l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2017 (voir en annexe le plan et les fiches explicatives No 117 et 121 concernant notre commune et le tracé « Pinchat-Bois Marquet-Marsillon sur la commune de Veyrier).

Aucune observation n'a été faite concernant la modification du tracé proposé sur Troinex (fiche 121). Par contre, le propriétaire des terrains concernés par la fiche 117 s'est opposé à la modification prévue par le département et a demandé d'attendre que le projet de renaturation du ruisseau des Marais soit terminé avant de modifier éventuellement le tracé des chemins de randonnée pédestre dans ce secteur.

Nous vous rappelons que notre commune est partie prenante dans le projet de renaturation du ruisseau des Marais, qui est à l'étude dans le cadre, notamment, de l'urbanisation du quartier des Crêts, et qu'elle soutient par conséquent la demande du propriétaire d'attendre la fin de cette étude.

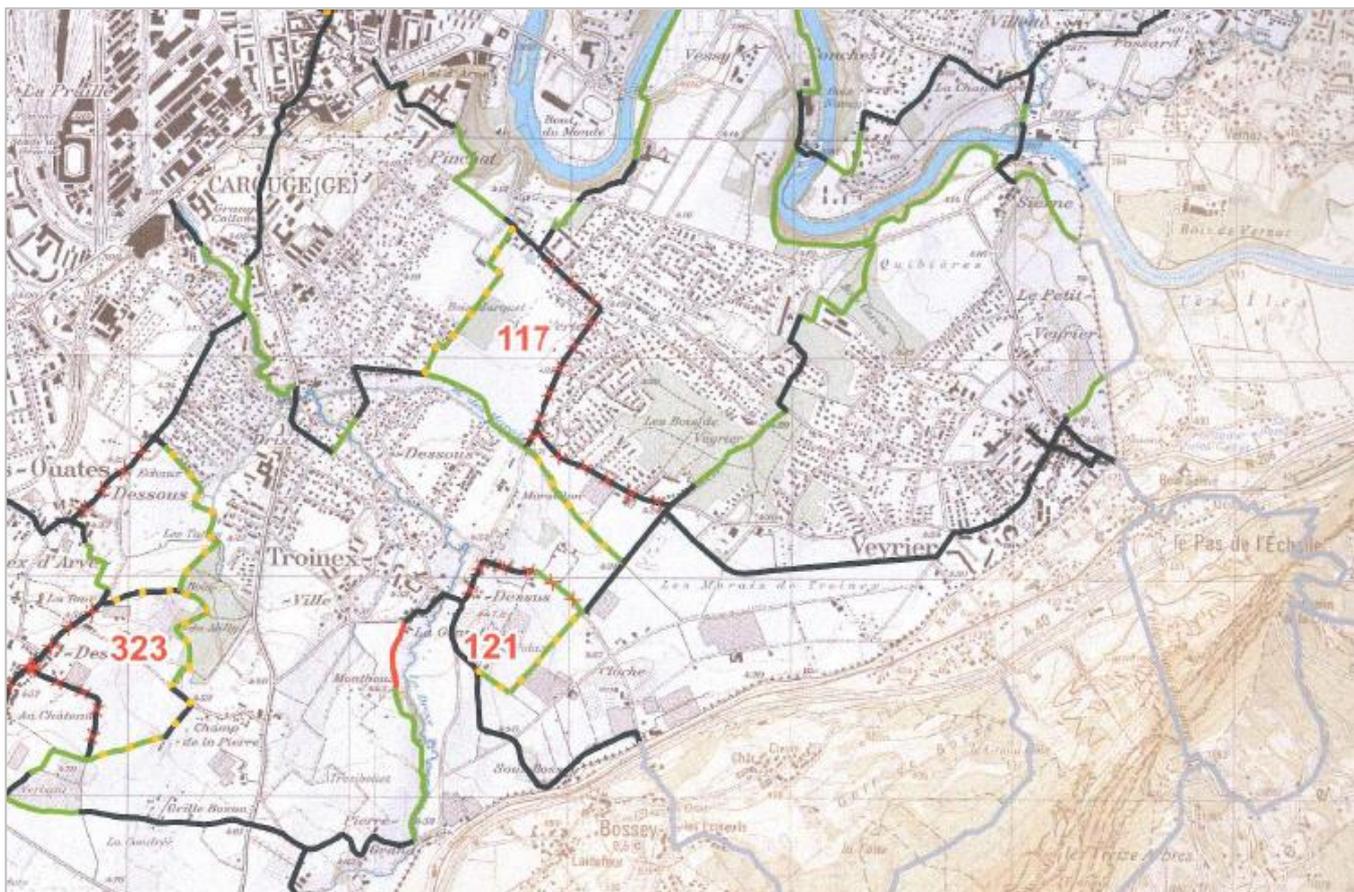
En ce qui concerne les autres tracés des chemins de randonnée pédestre qui se trouvent sur notre commune, la Mairie n'a pas de remarques particulières et vous propose d'approuver ce plan.

Rappelons enfin qu'il y a deux niveaux de planification des chemins de randonnée dans le canton : le plan directeur des chemins de randonnée pédestre qui est élaboré par l'Etat et qui concerne les chemins situés entre plusieurs communes (= équivalent du plan directeur cantonal) et le plan directeur des chemins pour piétons qui est élaboré par la commune et qui fait partie du plan directeur communal ; celui-ci sera mis à jour dans le cadre de l'étude en cours pour la finalisation du plan directeur de notre commune.

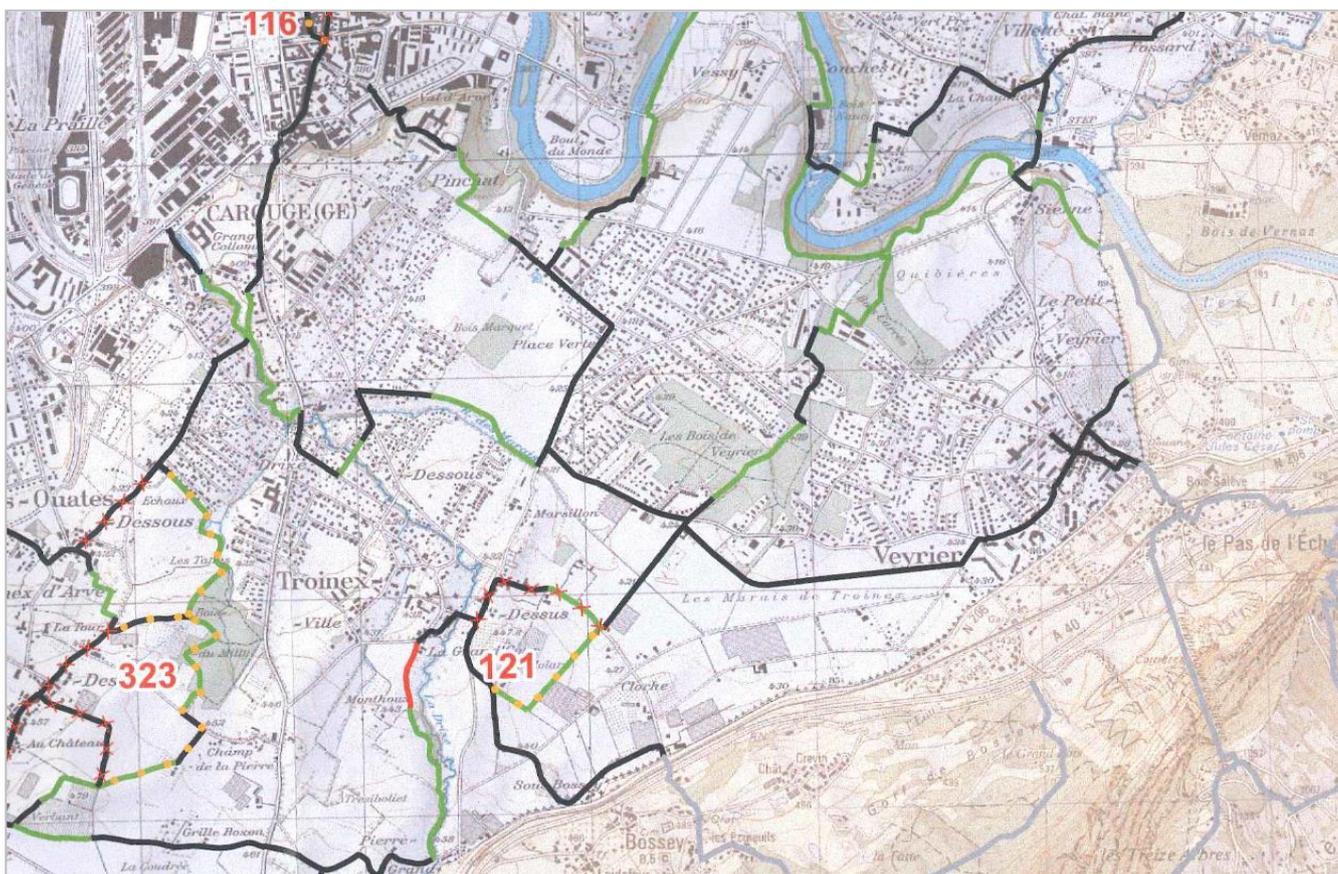
Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à donner un préavis favorable à ce projet de révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre et à approuver la résolution qui vous est soumise.

La Mairie

Plan mis à l'enquête publique en juillet 2017 (voir légende plus bas) :



Plan du 25 août 2017 à préavis (voir légende plus bas) :



Légende du plan directeur des chemins de randonnée pédestre :



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN)

Service de l'agronomie

Plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Selon la loi d'application de la
loi fédérale sur les chemins pour piétons et les
chemins de randonnée pédestre (L 1 60)

Traversées dangereuses à améliorer



Mesures

- • • création-autorisation
- ■ ■ création-construction
- ⊕ ⊕ ⊕ création-réfection
- ▲ ▲ ▲ maintien-dégrappage
- ⊕ ⊕ ⊕ maintien-réfection
- × × × suppression
- Hors canton

Revêtement

- naturel
- dur
- mixte

PROVISOIRE

Echelle: 1:25'000

Date: 25.08.2017

Produit par:
DGAN-SAgr

Modifications:

13.03.2017
29.05.2017
25.08.2017

Source: Office fédéral de topographie

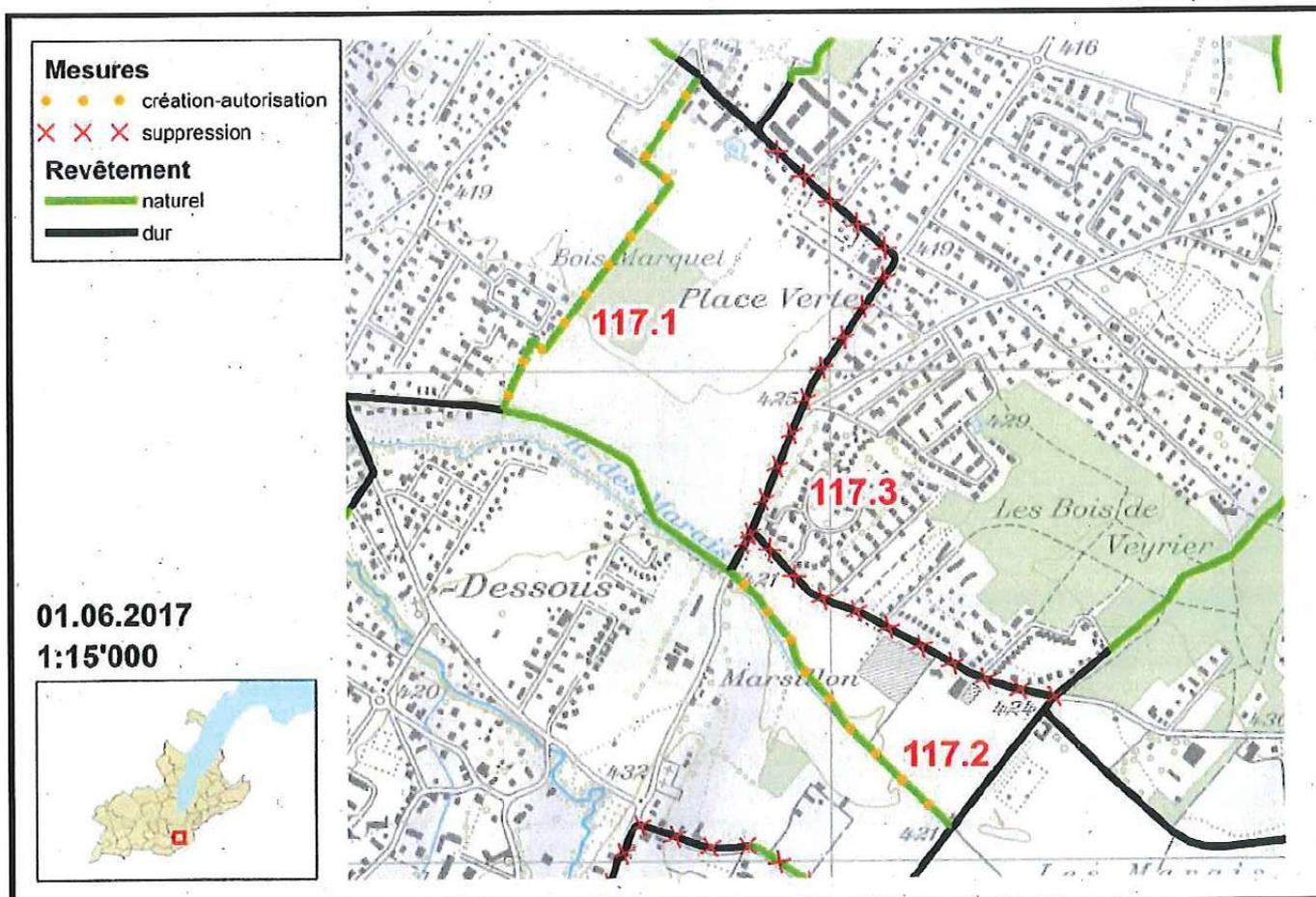
Plan N°2016.01

Approuvé par le Conseil d'État le:

Fiche no 117 :

| | | | |
|-----------------------------|---|-------------|----------|
| Objet | 117 | | |
| Nom | Pinchat - Bois Marquet - Marsillon | | |
| But de la mesure | Diminution du revêtement dur | | |
| Commune | Troinex, Veyrier | | |
| Description | Modification du tracé avec suppression des cheminements le long des routes. | | |
| Diminution revêtement dur | Oui | Urgence | 1 |
| Amélioration sécurité | Oui | Coûts | 1 |
| Amélioration interconnexion | Non | Faisabilité | 2 |
| Thématique | - | Priorité | 1 |

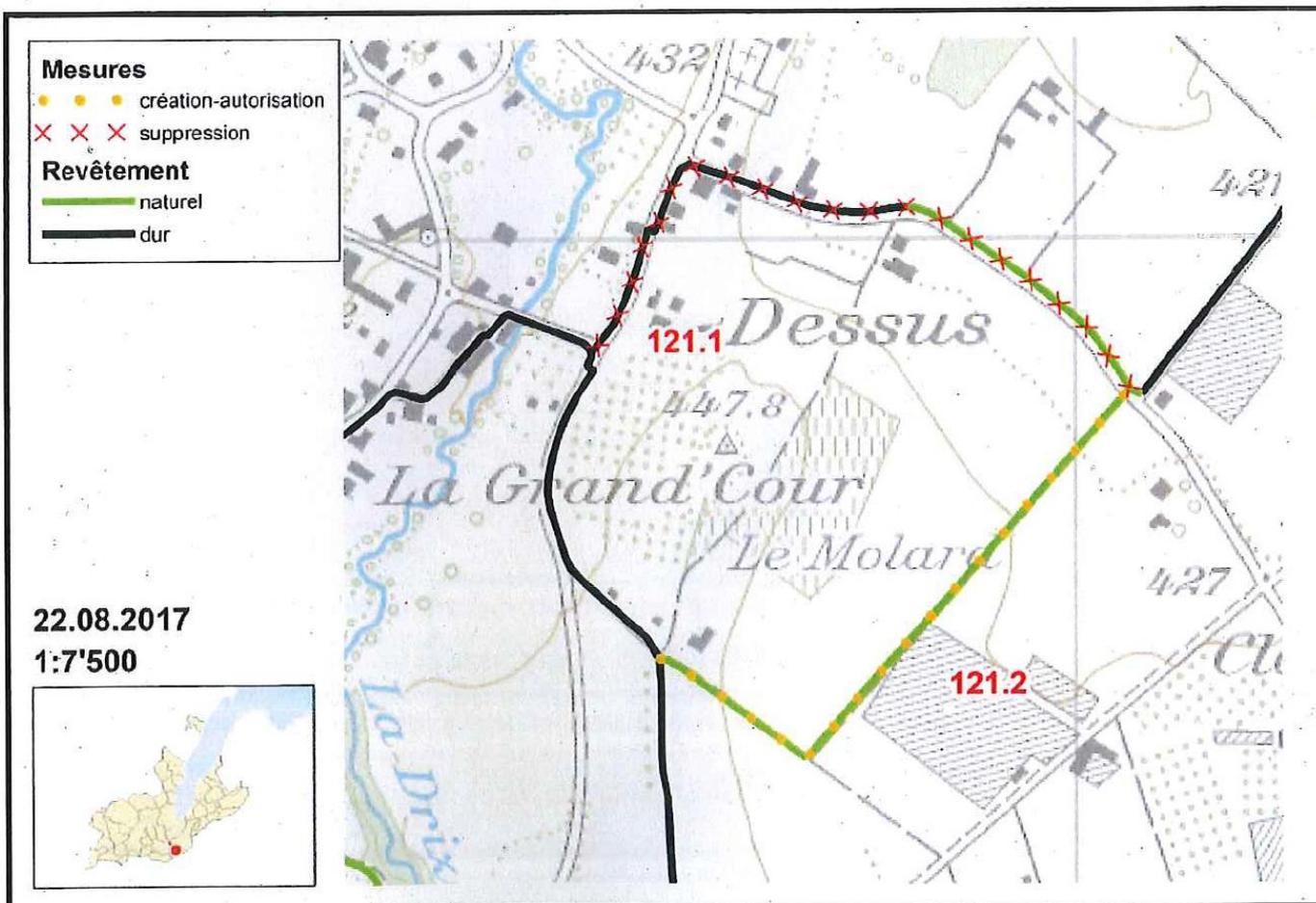
| No | Mesure | Longueur (ml) | Classe route | Propriété |
|-------|-----------------------|---------------|--------------|----------------|
| 117.1 | création-autorisation | 897 | 1m/2m | dép/privé |
| 117.2 | création-autorisation | 698 | 2m | DP com |
| 117.3 | suppression | 1826 | 4m/6m | DP cant/DP com |



Fiche no 121 :

| | | | |
|-----------------------------|---|-------------|----------|
| Objet | 121 | | |
| Nom | Troinex-Dessus | | |
| But de la mesure | Amélioration de la sécurité | | |
| Commune | Troinex | | |
| Description | Elimination d'un tronçon le long de la route. | | |
| Diminution revêtement dur | Oui | Urgence | 1 |
| Amélioration sécurité | Oui | Coûts | 1 |
| Amélioration interconnexion | Non | Faisabilité | 1 |
| Thématique | | Priorité | 1 |

| No | Mesure | Longueur (ml) | Classe route | Propriété |
|-------|-----------------------|---------------|--------------|----------------|
| 121.1 | suppression | 751 | 4m | DP cant/DP com |
| 121.2 | création-autorisation | 676 | 2m | DP com |



Argumentaire s'opposant à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône :

Lors de son Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre, les membres de l'ACG étaient appelés à se prononcer sur l'octroi d'une subvention du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle sur le Rhône. Les explications fournies par le comité de l'ACG concernant son préavis étaient les suivantes :

Explications à l'appui d'une proposition de financement du Fonds intercommunal soumise à l'Assemblée générale en vue de sa séance extraordinaire du 20 septembre 2017

PASSERELLE SUR LE RHÔNE

Demande de subvention des communes de Vernier et d'Onex en lien avec la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

Inscrit au projet d'agglomération de deuxième génération (PA2), ainsi qu'au plan d'actions de la mobilité douce (PAMD 2015 - 2018), le projet de construction d'une passerelle au-dessus du Rhône doit permettre de relier les Eaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier). Prolongeant une randonnée pédestre, l'ouvrage est destiné à offrir un nouvel itinéraire pour piétons et cyclistes.

Ce projet, porté par les communes d'Onex et de Vernier, a été présenté au FI en 2011 déjà pour une demande de subvention. Le Conseil du FI avait à l'époque refusé d'entrer en matière sur un financement de ce projet, principalement au motif que les ouvrages de génie civil n'entraient pas dans le champ d'action du FI.

En date du 20 décembre 2016 et 31 janvier 2017, les communes d'Onex et de Vernier ont renouvelé leur demande de soutien financier au FI **pour un montant de CHF 1'650'000.--**.

A l'issue de sa séance du jeudi 9 mars 2017 et constatant l'absence de critères légaux clairs lui permettant de se déterminer sur une éventuelle entrée en matière, le Conseil du FI a décidé de suspendre sa décision jusqu'à l'obtention du préavis du Comité de l'ACG sur la problématique juridique que pose la question du financement d'infrastructures routières par le FI.

Le Comité de l'ACG a examiné cette question lors de sa séance du 8 mai 2017. Considérant, notamment en opportunité, qu'il était hasardeux d'ouvrir une brèche quant au possible financement, par le FI, d'infrastructures routières au sein des communes, indépendamment du fait que celles-ci soient ou non destinées à la mobilité douce, il a décidé de préavis négativement la possibilité pour le Conseil du FI d'entrer en matière sur la demande de subvention concernée.

Nonobstant ce préavis négatif, le Conseil du FI a décidé, lors de sa séance du 26 juin 2017, d'entrer favorablement en matière sur une subvention d'investissement du FI **pour un montant de CHF 330'000.--**, sous réserve que ce montant n'excède pas 10% de la part supportée par les communes.

Traité par le Comité de l'ACG lors de sa séance du 4 septembre 2017, celui-ci a eu l'occasion de réitérer, d'une voix unanime, son préavis défavorable à l'endroit de cette demande de financement au même motif que celui qui avait justifié son préavis négatif du 8 mai 2017.

Le débat sur cet objet a principalement porté sur l'appellation de cette passerelle. En effet, les communes favorables à ce financement, en particulier Onex, ont, à maintes reprises, défendu le fait que cette infrastructure était une infrastructure de loisir et non une infrastructure routière ou de transport. Pourtant, la subvention cantonale octroyée à cet objet dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération (PA 2), stipule formellement qu'il s'agit d'infrastructures de transport figurant sous la politique publique « Mobilité » (cf. L 11863).

Une majorité des petites communes s'est opposée à cette subvention, suivant en cela le préavis (unanime) du comité de l'ACG et mettant en avant leur crainte de créer un précédent et de voir le Fonds Intercommunal utilisé pour des infrastructures de transport et pouvant potentiellement prêter les autres projets liés notamment au sport, à la culture, ou à la petite enfance.

Le vote final a été très serré (72 contre 68, compte tenu de la pondération), avec des changements de position de communes ayant voté autrement au comité de l'ACG, notamment la Ville de Genève.

Par conséquent, un certain nombre de communes a décidé d'user de leur pouvoir d'opposition conformément à l'article 79 de Loi sur l'Administration des communes et encourage l'ensemble des Conseils municipaux opposés à cette décision à faire entendre leur voix par l'adoption de cette Résolution.